



# CASQUES ET SÉCURITÉ

# **Le programme Actifs et en Sécurité**

**L'initiative de prévention des blessures « Actifs et en sécurité » a été lancée par l'Agence de la santé publique du Canada. Cette initiative vise à réduire les blessures que subissent les enfants et les adolescents (âgés de 0 à 19 ans) dans les sports et les activités récréatives les plus pratiqués chez ce groupe d'âge. L'initiative met l'accent sur les blessures graves, comme les commotions cérébrales ou traumatismes crâniens, les noyades et les fractures.**

**Cette initiative permet aux communautés de prendre des mesures de sensibilisation à la sécurité dans les sports et les activités récréatives en finançant des projets comme Actifs et en sécurité Î.-P.-É.**

**Cette initiative est financée en partie par l'Agence de la santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence de la santé publique du Canada.**

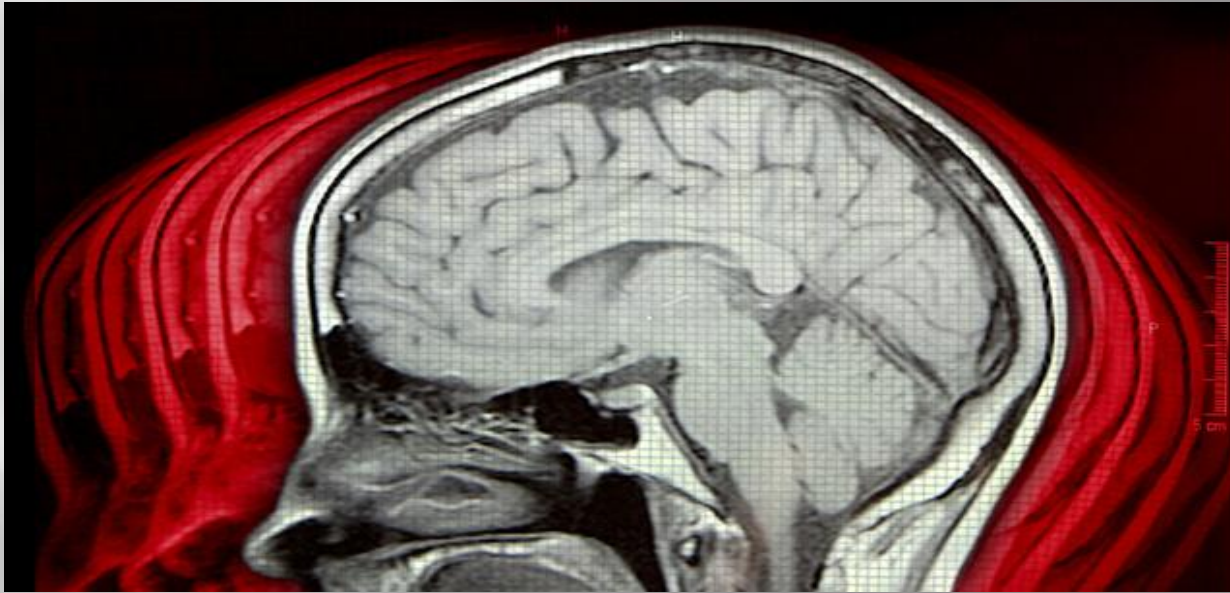
# DÉTROMPEZ-VOUS...



**AUCUN CASQUE NE PROTÈGE  
COMPLÈTEMENT DES COMMOTIONS.**

# COMMOTIONS

La lésion n'est pas causée par le coup à la tête, mais plutôt par la rotation ou le déplacement soudain du cerveau dans le crâne et sa collision avec la paroi intérieure du crâne.



**Les casques NE PRÉVIENNENT PAS  
les commotions!**

# BLESSURES À LA TÊTE



**Bien que les casques ne préviennent pas nécessairement les commotions, un casque bien ajusté est l'un des meilleurs moyens pour prévenir des blessures à la tête catastrophiques et souvent irréversibles.**

# **LE PROTECTEUR BUCCAL**

**De même, bien qu'il n'existe pas de preuve que les protecteurs buccaux (protège-dents) peuvent prévenir les commotions, ils absorbent l'impact à la mâchoire.**

**Les protecteurs buccaux fournissent également une protection importante aux dents.**



# **POUR PROTÉGER, LE CASQUE DOIT ÊTRE SUR LA TÊTE**

**Le casque doit être bien ajusté et être sur la tête pour protéger!**

**l'utilisateur ne devrait pouvoir placer qu'un doigt entre son menton et la courroie.**



# LE CASQUE



**« Pour ce qui est de la protection au hockey, le casque est la pièce d'équipement la plus importante pour les joueurs. » [TRADUCTION]**

**Mark Messier, vedette de la LNH et porte-parole  
du Messier Project en partenariat avec Cascade Sports**



# **LE CASQUE**

- **ont une durée de vie de trois à cinq ans;**
- **ne devraient jamais être usagés;**
- **devraient être approuvés par la CSA;**
- **devraient comporter une grille pour protéger contre les bâtons élevés;**
- **doivent être bien ajustés pour bien protéger;**
- **devraient toujours avoir une courroie bien ajustée;**
- **devraient toujours être portés à même la tête.**

# **EST-CE QU'IL Y A UNE LOI QUI NOUS OBLIGE À PORTER UN CASQUE LORSQUE NOUS PATINONS?**

**Non. À la différence du port du casque à vélo, il n'existe pas de réglementation à l'Î.-P.-É. qui oblige les gens à porter un casque lorsqu'ils patinent.**

**Chaque patinoire a le droit d'avoir une politique écrite sur le port du casque ou non.**



# **POLITIQUE SUR LE PORT DU CASQUE - RAISONS D'EN AVOIR UNE**

- **Permet aux patineurs de se sentir plus en sécurité sur la glace;**
- **Élimine des risques et des dangers;**
- **Réduit le nombre de blessures à la tête;**
- **Améliore la qualité de votre établissement;**
- **Suscite la fierté de la communauté;**
- **Montre que la sécurité est importante pour votre établissement;**
- **Peut protéger contre les poursuites.**

# **DES POURSUITES!?**

**Le propriétaire ou l'administrateur d'une installation accessible au public peut faire face à une poursuite si quelqu'un s'y blesse.**

**La *Occupiers' Liability Act* (loi sur la responsabilité de l'occupant) stipule que l'occupant d'une propriété a le devoir de faire en sorte qu'il n'y ait pas de situations dangereuses sur la propriété.**

# **DES POURSUITES!?**

**Si une personne intentait une poursuite en raison d'une blessure, le propriétaire ou l'administrateur pourrait avoir à justifier que permettre aux gens de patiner sans casque n'est pas une « situation dangereuse ».**

**Dans une affaire juridique, une politique écrite sur le port du casque accompagnée de rapports pourrait prouver qu'une norme minimale de responsabilité a été respectée.**

# **POLITIQUE SUR LE PORT DU CASQUE**

**Une politique sur le port du casque indique :**

- **à quel établissement/propriété la politique s'applique;**
- **à qui la politique s'applique (tous les patineurs, les 18 ans et moins, les 12 ans et moins, etc.);**
- **quand la politique a été mise en place;**
- **quelles normes les casques doivent respecter (CSA, ASTM, etc.)**
- **que vous faites la promotion de la sécurité auprès de la collectivité;**
- **que vous désirez veiller à la sécurité des gens qui utilisent votre installation.**

# Merci pour votre participation!

**Veillez continuer de répondre au sondage.**



**Cette initiative est financée en partie par l'Agence de la santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence de la santé publique du Canada.**